Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 014-241400415-20231206-D151_101123-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 2 novembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Régine CURZYDLO, pouvoir à Philippe AUGIER, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, pouvoir à Dominique VAUTIER, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D151_101123

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - LANCEMENT D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES POUR LE LAVAGE ET LA DÉSINFECTION DES BACS ROULANTS
Attribution

Il est rappelé que, par délibération du 05 mai 2023, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'un accord-cadre de fournitures courantes et de services pour le lavage et la désinfection des bacs roulants selon la procédure adaptée, pour une durée totale de 4 ans.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 014-241400415-20231206-D151_101123-DE

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 10 août 2023 au BOAMP et sur la plate-forme dématérialisée, avec une remise des offres fixée le 11 septembre 2023.

La Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 13 octobre 2023 afin de prendre connaissance de l'analyse des 2 offres reçues dans les délais.

Après avis de ses membres, la Commission d'Attribution des Marchés a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, présentée par l'entreprise MINERIS PROPRETE, 34 rue Jean Guyomarc'h, ZA Pentaparc – 56000 VANNES.

Le montant de l'accord-cadre est compris entre 0 € et 60 000 € HT pour la période ferme de deux, puis entre 0 € et 30 000 € HT pour chacune des deux reconductions d'un an, soit un montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre compris entre 0 € et 120 000 € HT.

Après avis de la Commission d'Attribution des Marchés en date du 13 octobre 2023 et du Bureau réuni le 20 octobre 2023, il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation de l'accord-cadre avec ladite entreprise,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de l'accord-cadre avec l'entreprise MINERIS PROPRETE située 34 rue Jean Guyomarc'h, ZA Pentaparc à VANNES, pour un montant global compris entre 0 et 120 000 € HT,

HABILITE son Président ou le Vice-Président le représentant à signer ledit marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : DAVID REVERT
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : D.Revert - Secrétaire de séance

David REVERT
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org